

# AXE 1 – LA REUSSITE DE TOUS

## DÉJOUER LES DÉTERMINISMES POUR PERMETTRE À TOUT ÉLÈVE DE RÉUSSIR

### LE SENS DE L'AXE

Le service public de l'éducation « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » (art. L111.1 du Code de l'éducation).

L'École doit **donner à tous les élèves force et confiance pour déjouer les déterminismes sociaux, culturels et territoriaux**. Elle doit leur permettre de dépasser tout facteur de fragilité, initial ou acquis, pouvant peser sur les parcours et la performance scolaire : handicap, problématique de santé, grande pauvreté, grande difficulté scolaire, sorties prématurées du système scolaire...

L'École donne ainsi à tous les moyens d'une **insertion sociale, citoyenne et professionnelle** réussie. Elle permet à chaque jeune d'accéder au plein exercice de l'esprit critique et de la citoyenneté républicaine, adossé à des compétences fondamentales et à une culture générale solides

L'École a vocation à réaliser cet objectif de manière **inclusive**, en adaptant les démarches pédagogiques et éducatives à la diversité des élèves et de leurs profils. Cet effort doit se déployer à tous les niveaux de la scolarité, du premier degré jusqu'à l'université.

Cette attention à la réussite de tous vaut **pour tous les apprenants**. Elle concerne notamment une partie importante des stagiaires adultes de la formation continue accueillie dans les GRETA (problématique d'illettrisme, reconversion professionnelle dans le cadre des mutations économiques...).

Accompagner les plus fragiles et ainsi assurer la réussite de tous constitue un enjeu fondamental pour l'académie et un **levier pour l'amélioration de sa performance globale**.

### ENJEU POUR L'ACADÉMIE

La spécificité du public accueilli dans l'académie de Lille justifie le choix de cet axe :

- **54,4%** des élèves sont issus de catégories sociales défavorisées (+14,5 pts par rapport au national) ;
- **25,6%** des élèves sont scolarisés en éducation prioritaire (+ 7 pts) ;
- **4,4%** des élèves sont scolarisés en enseignement général et professionnel adapté (2,2 % au national)
- **3,3%** et **2,6%** des élèves sont reconnus en situation de handicap respectivement dans le 1er et le 2d degré (+25% et + 10%)<sup>1</sup>.

### QUELQUES OBJECTIFS CLÉS

- **Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux** pour tous les élèves et **réduire les écarts de performance** entre les élèves identifiés comme fragiles pour des raisons sociales ou territoriales et ceux qui ne le sont pas. L'objectif de **100% de maîtrise du « lire – écrire – compter – respecter autrui »** en fin d'école primaire doit être atteint pour tout élève, sur tout le territoire. Les situations persistantes d'**illettrisme** et d'**innumérisme** dans le secondaire doivent être détectées et traitées.
- **Eradiquer le décrochage**, qui certes a sensiblement diminué ces dernières années mais qui doit maintenant être réduit au strict minimum : aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans un diplôme lui permettant une insertion professionnelle réussie.
- **Réduire l'effet sur l'orientation des jeunes des contraintes socio-économiques et territoriales et des systèmes de représentations inhibants**. Il convient de lutter contre ces déterminismes (auquel s'ajoute celui du genre) tout au long de la scolarité, dès le premier degré, afin qu'aux étapes clés de l'orientation (de la 3ème vers la 2nde et de la terminale vers l'enseignement supérieur), ils ne conduisent pas à une orientation par défaut, source d'échec scolaire et de décrochage.

## LES LEVIERS À INVESTIR EN PRIORITÉ

### AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES, TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

- en accompagnant le **dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire** par une politique de **formation** des personnels dynamique, favorisant le travail en réseau, afin de tirer profit des conditions d'apprentissage ainsi améliorées
- en créant une dynamique territoriale renouvelée, en particulier dans les **territoires éducatifs ruraux**, en s'appuyant sur les chartes ruralité
- en sensibilisant l'ensemble des équipes éducatives aux problématiques de santé et de **grande pauvreté**, en et hors éducation prioritaire

### MIEUX ACCUEILLIR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS (BEP), EN GRANDE DIFFICULTÉ SCOLAIRE ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

- en renforçant la capacité de **prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers** en milieu ordinaire, hors dispositif particulier, par la formation et par le développement en territoire de réseaux de personnels ressources
- en poursuivant la mise en œuvre d'un **fonctionnement pédagogique plus inclusif de la SEGPA**
- en améliorant l'**adéquation** entre les dispositifs et structures relevant de l'ASH\*<sup>1</sup> (ULIS, SEGPA, unités d'enseignement en milieu spécialisé...) et les différents types de BEP, et ce sur l'ensemble du parcours scolaire

### LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SELON UNE DÉMARCHE AVANT TOUT PRÉVENTIVE

- en travaillant dès l'école maternelle au **premier accrochage scolaire** et en favorisant tout au long de la scolarité une approche pédagogique et éducative donnant **sens aux apprentissages**, favorisant l'**estime de soi** et l'**appétence pour la culture scolaire**, tout améliorant la **disposition à l'effort scolaire** et la qualité du travail personnel, notamment à travers le dispositif « devoirs faits » et les « stages de réussite »
- en portant une attention particulière à la qualité du **climat scolaire dans et hors la classe**, et ce dès le premier degré, en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement scolaire, en faisant en sorte que l'élève soit en **confiance dans l'école ou l'établissement et ait confiance en l'institution**
- en **limitant les risques de rupture**, dus aux transitions pédagogiques (école-collège, collège-lycées, lycées-enseignement supérieur), aux orientations par défaut, aux échecs à l'examen, aux situations marginalisantes (illettrisme, grande pauvreté, handicap), à la désadhérence aux valeurs de la République.

### RAMENER VERS L'ÉCOLE LES PARENTS QUI EN SONT LES PLUS ÉLOIGNÉS ET LEUR REDONNER CONFIANCE EN L'ÉCOLE

- en veillant à rendre l'École et son fonctionnement **compréhensibles** pour les parents, afin de mieux en faire partager les valeurs et les règles, les enjeux et les exigences
- en développant et en diversifiant les modalités de **participation** des parents d'élèves à la vie de l'École
- en promouvant une **démarche co-éducative** reconnaissant à tout parent d'élève la capacité d'accompagner le parcours de formation et de contribuer à la réussite de son enfant, quels que soient son niveau de formation et ses propres compétences scolaires

## AXE 2 – L'EXCELLENCE POUR TOUS

# PERMETTRE À CHACUN DE RÉALISER UN PARCOURS AMBITIEUX ET INSÉRANT

### LE SENS DE L'AXE

« Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté » (art. L111.1 du Code de l'éducation).

L'École doit **aider chaque élève à prendre confiance en lui afin qu'il puisse développer son potentiel et sa créativité**. Elle doit l'aider à se projeter dans un **parcours ambitieux** pour le conduire au plus haut niveau possible de diplomation et de qualification, en s'appuyant sur un processus d'orientation progressif, informé et accompagné.

Elle doit contribuer à **rendre cette ambition réalisable**, en reconnaissant et promouvant **toutes les formes d'excellence**, dans la variété de leur expression et des voies de formation y conduisant : générale, technologique ou professionnelle ; initiale ou continue ; voie scolaire ou par apprentissage.

En visant l'élévation du niveau de qualification initiale des jeunes du territoire, elle vise à leur assurer une meilleure **employabilité** lors de l'entrée sur le marché du travail mais également une plus grande capacité d'**adaptation** aux mutations d'un monde du travail en perpétuelle et rapide évolution.

### ENJEU POUR L'ACADÉMIE

L'élévation du niveau de qualification et l'attention à porter à l'insertion professionnelle revêtent une importance toute particulière dans l'académie de Lille, compte tenu :

- de **l'importance du chômage** (taux régional de 11,9 % contre 9,3 % pour la France au 3ème trim. 2017), particulièrement pour les jeunes (32 % contre 21,7%) ;
- de la **faible mobilité sociale ascendante**, la plus faible de France (France Stratégie, Note d'analyse n°36, nov. 2015) ;
- de **l'accès insuffisant au diplôme et aux études supérieures** (respectivement 27 % et 22 % de la population de + de 15 ans non scolarisée contre 32 % et 27 % au niveau national en 2014, étude CPRDFOP, octobre 2016)

En donnant de l'ambition aux jeunes, qui représentent le tiers de la population des Hauts-de-France, il s'agit de **donner de l'ambition à l'ensemble de la population du territoire**. En augmentant le degré de qualification des jeunes, notamment en les incitant à oser l'enseignement supérieur, on rendra ce territoire plus **attractif** pour les entreprises en recherche de personnels qualifiés.

### QUELQUES OBJECTIFS CLÉS

- **Eradiquer l'orientation par défaut** en encourageant et facilitant la **mobilité** des élèves afin de leur permettre d'imaginer et réaliser des parcours d'excellence.
- **Offrir à chaque élève un parcours ambitieux et insérant** en valorisant toutes les formes d'excellence. Le **lycée professionnel** doit être reconnu comme une **voie d'excellence**, proposant une formation par voie scolaire et par apprentissage permettant pour tout apprenant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude. **L'orientation vers la voie professionnelle** doit donc devenir un choix éclairé et volontaire des élèves et leur famille, tout comme **l'apprentissage**, tout comme **l'apprentissage**, encore trop **peu** développé dans la région et qui doit être **valorisé** et encouragé.
- **Augmenter le taux d'accès à l'enseignement supérieur**, encore en retrait par rapport aux moyennes nationales, en accompagnant attentivement les lycéens dans leur choix de poursuite d'études. Un effort doit être réalisé afin de rendre plus attractives les **études longues et la recherche**, le nombre de **doctorants** restant trop faible en regard du potentiel d'encadrement des universités du territoire.

# LES LEVIERS À INVESTIR EN PRIORITÉ

## EDUQUER À LA MOBILITÉ

- en construisant pour chaque élève un « **parcours mobilité** » de la maternelle à l'enseignement supérieur
- en mobilisant l'**internat** pour faciliter l'accès à la formation, y compris dans le cadre de séjours courts liés aux périodes de stage ou aux périodes de formation en milieu professionnel
- en développant les mobilités, les partenariats et les échanges à l'**international**, tant pour les apprenants que pour les personnels, notamment dans le cadre des programmes Erasmus +. Il conviendra de développer massivement les mobilités internationales des élèves et apprentis de la voie professionnelle, en particulier dans le cadre de leurs périodes de formation en entreprise

## DÉVELOPPER L'OUVERTURE AU MONDE ET LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

- en rendant possible un apprentissage précoce et massif des **langues vivantes**, facilitant les échanges internationaux et ouvrant à la culture de l'autre
- en rendant possible l'accès à l'**éducation artistique et culturelle** de façon qualitative sur tout le territoire
- en développant le **sens de l'engagement et du collectif**, en s'appuyant sur le parcours citoyen

## INFORMER ET ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES VERS UNE ORIENTATION ET DES POURSUITES D'ÉTUDES AMBITIEUSES

- en permettant des **parcours de formation personnalisés et sécurisés**, sachant mobiliser et articuler toutes les voies de formation (la voie scolaire, l'apprentissage, à développer, et la formation continue)
- en consolidant la construction du **projet d'orientation**, par une **meilleure information sur les attendus des formations** en lycée et dans l'enseignement supérieur et, s'agissant de la voie professionnelle, par une **meilleure information sur les champs professionnels et les métiers porteurs**, en partenariat avec la Région et en lien avec l'environnement socio-économique. Il s'agit de renforcer la **relation école-entreprise**, en favorisant en particulier les accueils courts en entreprise des personnels enseignants et de direction et en instituant dans chaque EPLE un **réfèrent** insertion professionnelle et relation école-entreprise
- en favorisant les **poursuites d'études dans le supérieur** conformes à la vocation des formations d'origine et aux chances de réussite constatées (bac pro en STS ; bac technologique en IUT ; bac général en CPGE et licence universitaire)

## CONSTRUIRE UNE CARTE DES FORMATIONS, EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION, RATIONALISÉE ET AGILE

- en veillant à rendre l'Ecole et son fonctionnement • en élaborant la carte des formations professionnelles à partir d'indicateurs relatifs à l'**insertion** et à la **poursuite d'étude**
- en visant la construction de **campus** de formation professionnelle attractifs et la mise en **réseau** des lycées professionnels sur un territoire en adéquation avec les capacités de mobilité des élèves
- en veillant à la mise en **réseau des lycées généraux et technologiques** afin que tout élève puisse avoir accès à un vaste choix d'enseignements de spécialisation

# AXE 3 – LA PERFORMANCE AU SERVICE DE TOUS

## RENDRE LE SERVICE PUBLIC ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PLUS EFFICACE

### LE SENS DE L'AXE

L'amélioration de la performance des apprenants suppose celle du fonctionnement du système éducatif. Une École performante vise une **meilleure efficacité du service public académique de l'éducation nationale**, s'agissant notamment de l'accompagnement et de la gestion des ressources humaines (au sein d'une institution dont la principale richesse est humaine), de l'utilisation des moyens en lien avec les priorités nationales et académiques, des modes de pilotage des écoles et des établissements scolaires, de l'organisation des services académiques, de l'animation des territoires éducatifs, des relations institutionnelles et partenariales, notamment avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales, des modalités de conduite du changement, dans un contexte exigeant d'évolution et innovation.

La performance de l'École, mieux connue et reconnue, doit ainsi créer les **conditions de la confiance en l'institution scolaire : pour ses usagers, ses acteurs et ses partenaires**.

### ENJEU POUR L'ACADÉMIE

La question de l'efficacité du pilotage du système éducatif, susceptible d'intéresser toute académie, se pose néanmoins de manière particulière dans l'académie de Lille, au regard de certaines de ses caractéristiques :

- sa **taille**, dépassant avec les académies de Versailles et de Créteil le million d'élèves, étudiants et apprentis, mais répartis sur seulement deux départements, situation unique ;
- l'**hétérogénéité non négligeable du territoire académique**, par-delà les grandes caractéristiques communes (contrastes urbain/rural ; favorisé/défavorisé) ;
- le nombre particulièrement important de **réseaux d'éducation prioritaires et d'écoles** ;
- le développement d'**organisations nouvelles** (lycée des métiers, parfois en réseau ; campus des métiers et des qualifications ; GRETA restructurés), dépassant souvent le périmètre des découpages territoriaux usuels des districts et bassins.

### QUELQUES OBJECTIFS CLÉS

- Trouver de **nouveaux modes de gouvernance infra-académique** permettant une **animation territoriale au plus près des élèves**. L'importance de l'éducation prioritaire a permis à l'académie d'acquérir une certaine expérience quant à l'animation de réseaux infra-départementaux, associant collèges et écoles. Il s'agit d'élargir ce mode de fonctionnement à l'ensemble des EPLE et des écoles afin de disposer, à travers ces réseaux, d'une structuration de l'offre scolaire reprenant d'une part les exigences d'un maillage territorial le plus resserré possible et d'autre part nos obligations d'offrir aux élèves et aux familles des parcours scolaires lisibles et cohérents, du premier degré jusqu'à l'enseignement supérieur, dans un contexte de mobilité réduite.
- Développer une **culture de l'évaluation partagée** et du **pilotage par indicateurs** à chaque niveau de gouvernance académique et infra-académique, en particulier au niveau des écoles et des EPLE
- Mettre le plan de formation académique au cœur des préoccupations de tous et mettre en place une politique de **formation des personnels agile et efficiente**

# LES LEVIERS À INVESTIR EN PRIORITÉ

## DÉVELOPPER UN PILOTAGE ACADÉMIQUE MISANT SUR L'AUTONOMIE, LA RESPONSABILITÉ ET L'ÉVALUATION DES ACTEURS

- en favorisant l'**évocation et l'analyse régulières des indicateurs** au sein des écoles et des établissements, pour en faire des outils de diagnostic partagés par les équipes aidant à l'**amélioration** des pratiques professionnelles
- en développant une culture professionnelle de l'**évaluation** et de l'**auto-évaluation**, plus systématique, à tous les niveaux de l'action éducatrice, en contrepoint des **marges de manœuvre** laissées aux équipes pédagogiques et aux territoires éducatifs pour décliner de manière localement pertinente les objectifs nationaux et la stratégie académique
- en faisant du **dialogue de gestion** avec les établissements secondaires et du suivi des circonscriptions du premier degré un **rendez-vous opérationnel** entre l'autorité académique et les unités d'enseignement

## DÉPLOYER EN TERRITOIRE UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

- en proposant aux agents un **accompagnement et un conseil individualisés**, tant dans la perspective d'une évolution de carrière ou d'un projet de mobilité que dans un contexte de difficultés professionnelles ou d'atteinte à l'intégrité physique ou morale
- en offrant un **appui managérial** de premier niveau aux inspecteurs de circonscription, aux chefs d'établissement et aux chefs de service, notamment en matière de gestion des équipes, de conduite du changement et d'appui à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération)
- en poursuivant l'action conduite en matière de **prévention des risques psycho-sociaux**, par la sensibilisation de l'ensemble des agents aux enjeux du bien-être et à la qualité de vie au travail, la formation des personnels d'encadrement et l'appui aux collectifs de travail confrontés à un contexte d'exercice **complexe**

## INVESTIR DE NOUVELLES MODALITÉS DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION DES PERSONNELS

- en **adaptant davantage le contenu de la formation**, tant initiale avec l'ESPE que continue, aux **besoins** des écoles, des établissements, des territoires éducatifs et des agents, identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé entre acteurs locaux et corps d'inspection
- en complétant l'action de formation au sens strict par un temps d'accompagnement visant à aider les personnels formés à **exploiter l'apport de la formation dans leur cadre concret d'exercice professionnel**, en appui notamment sur la dynamique d'accompagnement des équipes et des agents favorisée par le PPCR
- en **décloisonnant les cultures et les pratiques professionnelles**, à la faveur du développement de formations inter-catégorielles, inter-degrés et inter-cycles, et en engageant tous les personnels, y compris d'encadrement, dans une dynamique de **formation** et d'auto-formation

## AMÉLIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ ET UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE L'ACTION ÉDUCATIVE ACADÉMIQUE

- en assurant un **meilleur partage des informations** portant sur le pilotage et les indicateurs académiques parmi les corps d'encadrement
- en favorisant l'**appropriation du projet académique** par les enseignants et l'ensemble des personnels, afin de donner sens à l'action et à la contribution attendue de chacun
- en développant plus systématiquement une **communication externe offensive** valorisant les réussites de l'Ecole et en en assurant une meilleure connaissance par les usagers et les partenaires institutionnels, associatifs et économiques